

# Royaume-Uni : lutte contre l'esclavage moderne dans le secteur agricole et agroalimentaire

15 décembre 2014

Le gouvernement britannique a mis en place, en novembre dernier, une stratégie de lutte contre l'esclavage moderne, phénomène en forte expansion qui concerne 10 000 personnes par an au Royaume-Uni. Un tiers des cas relève du travail forcé, deuxième forme d'esclavage après l'exploitation sexuelle. L'agriculture et l'agroalimentaire ont été identifiés comme les principaux secteurs concernés, avec celui de la construction.

Le travail forcé est majoritairement le fait de trafiquants et du crime organisé, agissant au niveau international, mais il peut relever également d'actes individuels. Dans le domaine agricole, le rapport pointe les agissements de certaines entreprises fournisseuses de main-d'œuvre (*gangmasters*). Les victimes de travail forcé au Royaume-Uni sont le plus souvent originaires de Pologne, de Hongrie, des Pays Baltes, de Roumanie ou de Chine.

La stratégie mise en place par le gouvernement vise à coordonner l'action de l'ensemble des ministères, des agences et des partenaires extérieurs. Elle comporte quatre volets : persécution, prévention, protection des victimes et préparation. Elle s'accompagne d'un renforcement des dispositions législatives dans divers domaines (*Modern Slavery Bill*, *Company Bill*).

La dimension internationale est déterminante dans ce domaine. En effet, les chaînes d'approvisionnement des entreprises sont de plus en plus longues, complexes et globalisées. Les biens et services vendus au sein de l'UE peuvent impliquer de nombreuses entreprises dans le monde entier, auxquelles une partie du travail a été externalisée. Le gouvernement britannique entend donc introduire l'obligation pour les entreprises d'une certaine taille de rendre compte de leurs efforts destinés à s'assurer que les droits humains sont respectés tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, et ce partout dans le monde.

Cette mesure est, de l'avis de plusieurs [observateurs](#), l'une des plus avancées à l'heure actuelle. Elle s'inspire d'une mesure similaire prise récemment par l'État de Californie. Responsabiliser les entreprises de dimension internationale au respect des droits humains chez leurs fournisseurs est devenu un enjeu important dans ces deux pays. Cela fait suite à des cas d'esclavage révélés récemment dans le secteur agroalimentaire, tels que celui des [crevettes](#) d'origine thaïlandaise vendues dans les supermarchés britanniques, ou celui du [cacao](#) ivoirien, dans lequel la Cour d'appel américaine a condamné Nestlé, ADM et Cargill pour avoir toléré l'esclavage d'enfants dans les plantations de leurs fournisseurs.

Alexandre Martin, Centre d'études et de prospective

Source : [gouvernement du Royaume-Uni](#)